



# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

CONSEIL COMMUNAL  
DE  
CHARDONNE

**du mardi 8 mai 2018 à 20h15  
à la Maison de Commune de Chardonne**

**Présidence :**

**M. Heinz WERNLI**

**Présents :**

44 conseillers sur 49, Monsieur le Président compris et avant  
assermentation

**Excusés :**

Amélie **Flückiger**, Pierre-Alain **Maïkoff**, Valentin **Zapf**

**Absents :**

Jean-Paul **Forestier**, Jean-Philippe **Ryter**

**Assermentation :**

Mme Liliane **Burdet**(CSP)

**M. Heinz WERNLI**, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud**, **M. Sébastien Mercier** Huissier et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Christian Hertzseisen** de Police Riviera, ainsi qu'au public en la personne d'un conseiller communal de la Tour-de-Peilz et pour terminer à **Mme Liliane Burdet**. Le Président prie la secrétaire de procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers acceptent l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

## ORDRE DU JOUR

---

**1. Opérations préliminaires**

Appel nominal

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2018 document envoyé par email

Lettres et pétitions

**2. Assermentation de Madame Liliane Burdet en remplacement de Monsieur Olivier Blanc de Chardonne sans parti**

**3. Remplacement de Monsieur Olivier Blanc au sein de la commission de gestion.**

**4. Préavis No 09/2017-2018** concernant une demande de crédit de Fr. 2'193'000 destinée à l'assainissement des infrastructures routières et souterraines des chemins de Pérose et de l'Ecouralaz.

**5. Communications du Bureau du Conseil communal**

**6. Communications de la Municipalité**

**7. Propositions individuelles**

---

De plus, **M. le Président** informe l'assemblée qu'à l'issue du Conseil communal, un film de 15 minutes sur l'œuvre de Monsieur Didier Mouron sera diffusé.

## 1. Opérations préliminaires

### Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 27 Février 2018

Ce procès-verbal transmis aux conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Il est accepté à la majorité avec 1 abstention.

### Lettres et pétitions : Fusion des 4 communes

**M. le Président** lit un courrier envoyé par le comité de soutien concernant la pétition sur l'étude de la fusion des 4 communes.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président du Conseil communal,

Comme vous le savez, un groupement de citoyens pour les communes de Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny s'est constitué en 2017 afin de mettre en commun nos idées d'améliorations dans la collaboration de ces 4 magnifiques communes. Ce groupe s'est réuni régulièrement et a eu l'occasion d'échanger avec les représentants des municipalités de nos 4 communes ainsi qu'avec les représentants d'autres communes bourgeoises et ont menés un processus de réflexions d'une fusion. Des contacts ont également eu lieu avec Madame Le Préfet, Florence Siegrist et aux services des communes et du logement. Pour donner suite à ces différentes démarches et réflexions, nous souhaitons vous informer que notre groupe de travail lancera, cette semaine, une pétition sur le thème. Nous demandons que les autorités communales de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny, entreprennent une étude conjointe quant aux avantages et aux inconvénients d'une fusion de nos 4 communes. Le but de cette pétition est de connaître l'avis de nos concitoyens sur ce sujet. Nous espérons que vous accepterez de relayer cette information lors de votre prochain Conseil communal. Une pétition en ligne sera disponible ainsi que des listes en format PDF téléchargeables et sur demande par email à [fusion.etude@gmail.com](mailto:fusion.etude@gmail.com). Tout envoi de courrier postal peut se faire à « Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny unis ? » - case postale - 1804 Jongny. Les informations seront également relayées par la page Facebook. Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous remercions déjà pour votre soutien lors de cette démarche. Veuillez agréer, nos cordiales salutations.

La lecture du courrier terminée, **M. le Président** annonce que **M. Baptiste Marmy** communiquera plus d'informations à ce sujet par la suite.

## 2. Assermentation de Mme Liliane Burdet en remplacement de M. Olivier Blanc

**Mme Liliane Burdet** prête le serment constitutionnel devant l'Assemblée.

**Le Président** lui souhaite la bienvenue au sein du législatif communal et la remercie de son intérêt pour la chose publique; il lui remet le Règlement du Conseil communal ainsi que sa carte de légitimation.

## 3. Remplacement de Monsieur Olivier Blanc au sein de la commission de gestion.

**M. Jean-Philippe Neyroud** prend la parole pour Chardonne sans parti et propose **Mme Maria Alice Reymond** en remplacement de **M. Olivier Blanc**. **Mme Maria Alice Reymond** est élue à la majorité.

4. **Préavis No 09/2017-2018** concernant une demande de crédit de Fr. 2'193'000 destinée à l'assainissement des infrastructures routières et souterraines des chemins de Pérose et de l'Ecouralaz.

**M. le Président** prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme Emmanuelle Besson Verdan** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

**M. le Président** prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Jean-Philippe Neyroud** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **M. le Président** ouvre la discussion sur le fond.

**M. Michel Turin** souhaite des précisions quant au rapport établi en 2009 par un bureau d'ingénieur PGEE indiquant que les chemins de l'Ecouralaz et de la Pérose sont des secteurs en mauvais état. Au-delà, la canalisation est inexistante. Qu'en est-il au-delà de ce secteur ?

**M. Fabrice Neyroud** prend la parole. L'objectif étant de rester sur des montants admissibles pour un préavis, la suite du chemin de l'Ecouralaz n'a pas encore été envisagée.

**M. Michel Turin** se dit inquiet car le Chemin de la Pérose et l'Ecouralaz semblent viables. Pourquoi ne fait-on rien pour ces canalisations inexistantes ?

**M. Laurent Cossy** répond à **M. Michel Turin** que la notion d'inexistantes n'est pas à prendre au premier degré. En effet, les segments concernés n'ont pas pu être atteints avec une caméra. Il existe des canalisations souterraines. La Municipalité aurait pu proposer un préavis dans sa globalité avec la suite du Chemin de l'Ecouralaz mais le choix s'est porté de le faire en deux fois tout en sachant que la deuxième étape sera proposée rapidement.

Lors d'une discussion sur l'étude de ce préavis pendant un Conseil communal antérieur, **Mme Valérie Withner** était intervenue afin de connaître les raisons de faire une étude si par la suite une pré-étude finira par un préavis. En effet, ces démarches engendrent passablement de coûts supplémentaires. Il lui a été répondu que le coût de l'étude sera déduit de ce préavis. **Mme Valérie Withner** souhaiterait savoir ce qu'il en est à ce jour.

**M. Laurent Cossy** lui répond que l'étude a permis de déterminer avec précision le montant pour le projet soit Fr. 2'200'000.00 au lieu des Fr. 2'500'000.00 estimé avant la pré-étude. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de comparatif sur le montant avec ou sans étude. Il convient que cela aurait pu être fait.

**M. Jean-Philippe Mouron** signale de l'eau savonneuse dans le ruisseau de Chenaux provenant apparemment du Chemin de l'Ecouralaz.

**La Municipalité** prend note de cette remarque.

Lors de la réfection de la route, **M. Yannik Vallotton** demande s'il est prévu de poser des tuyaux supplémentaires pour d'éventuelles zones service qui viendraient par la suite.

**M. Laurent Cossy** lui répond qu'effectivement un tube de réserve est prévu pour la partie basse en cas d'installation d'éclairage public et qu'un second tube est réservé pour la gestion de service Télécom et Swisscom.

**M. Yannik Vallotton** relève qu'il serait nécessaire de mettre suffisamment de tuyaux disponibles afin de ne pas rouvrir les routes dans une dizaine années.

**M. Laurent Cossy** confirme qu'il n'auront pas à rouvrir les routes dans quelques années. Les tuyaux seront bel et bien disponibles.

**Mme Delphine Morel** rend attentif que les habitations du bas du Chemin de la Pérose ont des problèmes de pression d'eau. Certains habitants ont notamment écrit un courrier au SIGE afin de savoir s'il était possible d'augmenter la pression de l'eau dans le cadre des travaux destinés à ce préavis. Le SIGE a répondu qu'ils allaient étudier la question afin d'améliorer la fluctuation de pression d'eau et qu'ils informeraient des solutions à entreprendre pour résoudre ce problème. De ce fait, **Mme Delphine Morel** souhaite savoir s'il y a eu des communications quelconques de la part du SIGE à ce sujet.

**M. Laurent Cossy** répond qu'ils n'ont pas reçu d'informations à ce sujet. Il informe que la Municipalité a prévu d'organiser une séance d'information, fin mai 2018, pour les habitants des secteurs touchés. La Municipalité souhaite que le SIGE soit présent afin de répondre aux questions diverses des habitants. Un courrier est en cours de préparation.

**M. Patrick Mayor** demande si les installations de distribution d'eau et de défense incendie seront rénovées comme mentionné en page trois du préavis ou remplacées comme indiqué en page cinq dans la rubrique Travaux généraux.

**M. Laurent Cossy** confirme que les bornes hydrantes seront remplacées.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion sur le fond et rappelle les conclusions du préavis.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**VU le préavis No 09/2017-2018** concernant une demande de crédit de Fr. 2'193'000 destinée à l'assainissement des infrastructures routières et souterraines des chemins de Pérose et de l'Ecouralaz

**OUI** le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter cet objet porté à l'ordre du jour

**OUI** le rapport de la commission des finances

**décide à la majorité  
(42 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention)**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réalisation de l'assainissement des chemins de la Pérose et de l'Ecouralaz
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 2'193'000.00 à amortir partiellement par prélèvement d'un montant de CHF 500'000.00 sur la réserve portée au bilan sous
3. NO 9282.04 « Fonds de réserve assainissement EC-EU », le solde de CHF 1'693'000.00 étant à amortir sur trente ans, sauf mieux
4. d'autoriser la Municipalité à emprunter auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 2'193'000.00 aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2017, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes

**5. Communications du Bureau du Conseil communal**

**Deux dates à retenir :**

**Le 10 juin 2018** votations fédérales. Le bureau au complet sera convoqué, ainsi que **M. Pierre-Alain Maïkoff** et **M. Yannik Vallotton**.

**Le 12 juin 2018** prochaine séance du Conseil Communal à 19h00. Le vin pour les Conseillers sera distribué à 18h30 à la Maison de Commune.

**6. Communications de la Municipalité**

**M. Fabrice Neyroud**

**M. Christian Richard Greffe Municipal :**

La Municipalité a décidé, avant la fin des trois mois d'essais, en accord avec M. Christian Richard Greffe Municipal, de se séparer de celui-ci. Aujourd'hui, **Mme Leila Hondzo** adjointe au Greffe, assure la transition.

**Défibrillateurs :**

Pour donner suite à la demande de **M. Philippe Mercier** lors du précédent Conseil communal, le défibrillateur sera déplacé à l'extérieur de la Maison de commune et un deuxième défibrillateur sera mis à disposition à la place Cendrillon au Mont-Pèlerin. De plus, il ne serait plus nécessaire de suivre un cours pour utiliser un défibrillateur. En effet, ce dernier possède une assistance vocale intégrée

**M. Laurent Cossy**

**La flavescence dorée des vignes :**

Le délai de retour des formulaires sur la flavescence dorée des communes de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny étant au 16 mai 2018, il remercie les personnes ne l'ayant pas encore retourné de le faire sans tarder.

**Le 10 juin 2018, Journée du patrimoine mondial :**

**M. Laurent Cossy** informe que le 10 juin 2018 a lieu la journée du patrimoine mondial. Cette journée, mise sous l'accent de l'art et de la culture, est organisée par le WHES (World Heritage Experience Switzerland). Une opportunité pour la vitrine de la commune. En effet, le Lavaux patrimoine mondial aura un stand à Chardonne. Des

navettes seront organisées depuis la maison de Corbusier à Corseaux jusqu'à Chardonne. Un stand de boissons sera mis en place par la commune. **M. Laurent Cossy** invite les membres du bureau à venir prendre un verre après les votations, les horaires de la manifestation sont les suivants : 10h00 à 17h00.

**Mme Elise Neyroud**

**Projet boulangerie :**

Le projet de la boulangerie a été finalisé et mis à l'enquête. **Mme Elise Neyroud** informe l'assemblée que le préavis sera présenté au prochain conseil communal.

**M. Gilbert Cavin**

**Problématique Carrefour de la Promenade du Château et de la Route de Bellevue :**

À la suite de différents problèmes au Carrefour de la Promenade du Château et de la Route de Bellevue relevés par des citoyens et parents, la Municipalité, en collaboration avec le service de la signalisation de Vevey, a décidé de changer la configuration du carrefour. L'espace pour les voitures sera réduit au moyen de changements de marquages et de potelets. L'îlot central sera enlevé. Ces modifications permettront de donner plus de visibilité aux piétons. **M. Gilbert Cavin** souhaite donner la raison pour laquelle il n'y a plus la possibilité de faire un passage piéton, un stop ou un feu à cet endroit. Le trottoir traversant devrait, dans ces cas, être enlevé et remonté avec des barrières. La Municipalité est consciente que cette situation n'est pas évidente mais elle espère que les changements présentés en amont seront efficaces.

**7. Propositions individuelles**

**Retour formulaires flavescence dorée :**

**M. Philippe Mercier** soumet qu'à l'avenir le retour des formulaires pour la flavescence dorée se fasse par email.

**M. Laurent Cossy** répond qu'il y a eu un problème lors de la finalisation du courrier et que lors du prochain envoi, l'adresse email sera mentionnée afin de pouvoir rendre réponse par voie électronique.

**Signalisation routière :**

**M. Philippe Mercier** intervient sur la signalisation routière. Selon la loi sur la circulation routière, un panneau doit être lisible ce qui est, par exemple, le cas sur la Route cantonale de Corsier-Chardonne. En revanche, en ce qui concerne le Cercle de Corsier, les panneaux sont de plus petit format ce qui les rend illisibles. Il s'interroge sur le délai d'exécution quant à la mise aux normes des panneaux.

**M. Fabrice Neyroud** rappelle que 10 panneaux ont été commandés et seront à disposition des 4 communes dès fin mai 2018.

**Pétition – étude fusion des 4 communes :**

**M. Baptiste Marmy** remercie le Président d'avoir lu le courrier qui lui est parvenu concernant l'étude de la fusion. Pour donner suite à diverses réactions quant au titre de renvoi des pétitions, il souligne qu'elles sont à retourner à : pétition Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny unis ? en appuyant sur le fait qu'il s'agit d'une interrogation et non d'une affirmation. **M. Baptiste Marmy** a le sentiment qu'il n'y a pas encore assez d'éléments objectifs afin de se positionner clairement. C'est pour cela que ce dernier s'est engagé dans ce groupe de travail. Personnellement, il n'est pas encore convaincu que la fusion soit une bonne chose mais le sujet mérite d'être étudié. C'est pour cette raison que le groupe de travail a lancé une pétition

demandant aux autorités communales de Chardonne, Corseaux, Corsier et Jongny d'entreprendre une étude conjointe quant aux avantages et inconvénients d'une fusion des 4 communes. Afin de connaître les pour et les contre, voici quelques pistes :

- Pouvoir développer des prestations plus efficaces pour les habitants de nos 4 villages en mettant en commun nos ressources, avec l'appui financier du canton à hauteur de 1 million de francs
- Économiser 2,5 millions de francs par année (péréquation financière cantonale) tout en gardant nos lieux, appellations viticoles et origines
- Renforcer les liens qui nous unissent depuis longtemps (BTI depuis 1970, cercle scolaire depuis 1972, Ondine et Egzeko depuis 2008, gestion des déchets depuis 2013...)
- Retrouver l'unité d'avant 1802, quand nos 4 villages formaient une seule paroisse, dans une commune à taille humaine (environ 11'000 habitants) et à prix raisonnable (frais d'une étude préliminaire estimés à 30'000 francs par commune)

Un exemplaire de cette pétition est mis à disposition à l'Épicerie « Chez les filles à Paul » ainsi que dans la salle du Conseil.

**Le Président** remercie **M. Baptiste Marmy** pour son engagement.

#### **Développement durable :**

**M. Yannik Valotton** intervient au niveau de la commission du développement durable formée il y a environ 10 mois en rappelant qu'elle est composée de trois personnes de chaque parti ainsi que de **M. Jean-Luc Ducret**, Municipal. Il souhaite faire un retour sur la conférence du 13 avril dernier qui avait comme intitulé « La transition énergétique : un défi pour les petites et moyennes communes ».

Tout d'abord quelques chiffres : Le 21 mai 2017 a eu lieu une votation acceptée par 58,2% de la population Suisse sur la stratégie énergétique d'ici 2050. **M. Yannik Valotton** souligne que ce résultat nous concerne tous ; en effet la votation étant acceptée les choses doivent être changées. La question suivante s'est donc posée : doit-on attendre le cadre législatif du Canton ou va-t-il y avoir une volonté de faire avancer les choses de notre propre chef ?

Dans le Canton de Vaud 140'000 bâtiments sont à rénover. Actuellement le taux des rénovations est à 0,5% nous devrions atteindre 4% pour parvenir à cet objectif.

Le programme bâtiment va s'arrêter en 2025 cela veut dire que la taxe CO2 qui est restituée aux différentes personnes qui entreprennent des travaux se terminera en 2025. En tant que commune, allons-nous attendre 2025 ou allons-nous entreprendre les démarches nécessaires avant ? De plus et à partir de 2030, les énergies fossiles devront être abandonnées. Il n'y aura plus la possibilité de raccordements au gaz ou de chaudières à mazout. **M. Yannik Valotton** exprime son inquiétude quant au peu d'années restantes afin d'entreprendre ces changements.

Deux petites communes, Orbe et le Bouveret, ont fait une présentation très intéressante sur leurs vécus quant à cette transition. La commission a eu l'occasion de rencontrer un Municipal d'une des communes et lui a posé la question si la transition a été facile. La réponse donnée a été clair ; non la transition n'a pas été simple ni au sein du Conseil communal ni au sein de la Municipalité mais à l'heure actuelle tout paraît logique et normal.

Chardonne est inscrit à la cité de l'énergie depuis environ 2011, ce programme accompagne les communes sur différents axes notamment le développement durable. Malgré tout et depuis 2011, rien n'a été mis en place. De plus, **M. Yannik Vallotton** souhaite rappeler que certains élus ont proposé un programme sur l'écologie ou le développement durable et qu'il serait judicieux de mettre les choses en place.

Pour finir, **M. Yannik Vallotton** insiste sur le fait que Chardonne est une commune qui possède du bois, du soleil, une orientation face au lac. En bref, tout le nécessaire pour accomplir cette transition.

**M. le Président** remercie **M. Yannik Vallotton** pour son retour et ces explications.

**Mme Anne Gilliéron** remercie **M. Yannik Vallotton** pour sa présentation et lui demande si, après cette conférence, ce dernier a des idées ou propositions que l'on pourrait établir rapidement.

**M. Yannik Vallotton** répond qu'il y a beaucoup à faire, comme envoyer l'ordre du jour par voie électronique et non plus par papier. Il se réjouit, aussi, de prendre connaissance du changement pour le bâtiment 5-7 de la commune.

**Mme Emmanuelle Besson Verdan** souhaite que chaque décision du Conseil communal soit prise en pleine conscience des défis relatif à la transition énergétique.

#### **Barrière renforcée au Mont-Pèlerin :**

**Mme Carine Neyroud** remercie la Municipalité pour la barrière renforcée au Mont-Pèlerin et demande si les potelets posés sur le Chemin des Roches sont efficaces.

Actuellement, **M. Gilbert Cavin** ne peut donner un retour. En effet, les mesures sont en cours et les résultats pourront être transmis lors du prochain Conseil communal.

#### **Zone sécurisée – Chalet Butticzaz :**

**M. Jean-Philippe Mouron** s'interroge sur les arbres aux-alentours du Chalet Butticzaz. En effet, est-ce que cette zone a été sécurisée ?

#### **Tarif préférentiel Chalet Butticzaz :**

De plus, il souhaiterait savoir s'il y a la possibilité de faire un tarif préférentiel pour les habitants de la commune lors de la location du Chalet Butticzaz.

#### **Intervention bûcherons St-Légier :**

Il souligne que les forêts du Mont-Pèlerin ne sont pas entretenues. Par exemple, le sentier qui rejoint les tennis du Mirador au Chemin de l'Haut-Bozon au Bois de Ruz. Des bûcherons de la commune de St-Légier sont intervenus chez différents propriétaires. **M. Jean-Philippe Mouron** se demande si la commune a pris en charge le coût de cet entretien.

**M. Laurent Cossy** confirme que le sentier est fermé. La Municipalité a dû faire comprendre aux propriétaires concernés qu'il y avait une intervention importante à faire sur ce sentier afin d'éviter tout danger. Actuellement, il ne reste plus qu'une parcelle à sécuriser afin que le sentier soit à nouveau ouvert. La commune n'a pas mandaté les bûcherons de la commune de St-Légier. Il s'agit certainement d'une démarche privée. **M. Laurent Cossy** va, toutefois, se renseigner

#### **Kiosque du funiculaire :**

**M. Jean-Philippe Mouron** constate que le kiosque du funiculaire est à nouveau fermé. Le loyer des locaux étant important, il est très difficile de maintenir un commerce. **M. Jean-Philippe Mouron** s'interroge sur les solutions à envisager afin que ce kiosque reste ouvert. Pour lui, ce lieu est un passage touristique important pour la commune car étant situé sur l'arrêt du funiculaire.

**M. Fabrice Neyroud** confirme la fermeture du kiosque. La Municipalité a reçu un courrier de la part du MOB afin de savoir s'ils pouvaient mettre des bureaux à la place du Kiosque. La Municipalité ne peut guère faire quelque chose à l'encontre de cette demande sachant que le MOB est le propriétaire de ce lieu.

**M. Jean-Philippe Mouron** reprend la parole et demande si l'on peut s'opposer à cette nouvelle affectation.

Ne s'agissant pas d'une nouvelle affectation, en effet un bureau reste une activité commerciale, **M. Fabrice Neyroud** lui répond qu'aucune opposition n'est envisageable.

#### **Accès internet Haut Débit :**

**M. Charles Bolet** intervient pour des problèmes liés à l'accès internet haut débit. Depuis toujours, le haut de la commune est au bénéfice d'un accès internet très limité. Ce printemps, toujours plus gêné par la situation, **M. Charles Bolet** téléphone à Swisscom afin de se plaindre. Après vérification, l'employé de Swisscom lui répond qu'il ne pouvait intervenir en tant que privé et que c'était à la commune de faire une demande pour améliorer la situation. De plus, l'employé l'informe qu'à ce jour aucune demande n'a été faite par la commune de Chardonne. **M. Charles Bolet** demande ce qu'il est advenu du projet « Internet Haut Débit pour tous » ?

**M. Fabrice Neyroud** est surpris de la réponse de Swisscom. En effet, le Municipal de Puidoux, qui travaille chez Swisscom, est venu faire une présentation à la Municipalité afin d'obtenir le Haut Débit dans les hauts de la commune. Une discussion est en cours afin d'améliorer l'alimentation de ce secteur. Dans le cas où la Municipalité validerait le coût, un préavis sera proposé.

#### **Passage piéton – Chemin des Roches :**

**M. Baptiste Marmy** relaie une demande de la part de la Fondation des Clarines de mettre un passage piéton au Chemin des Roches afin de faciliter la traversée des passants.

**M. Gilbert Cavin** prend note de la demande pour l'étude d'un passage piéton au Chemin des Roches.

#### **Fête des voisins :**

Le 25 mai 2018 aura lieu la Fêtes des voisins, **M. Baptise Marmy** a constaté que bon nombre de communes étaient partenaires de cette fête. Il se demande les raisons pour lesquelles la commune de Chardonne ne fait pas partie de ce partenariat.

**M. Fabrice Neyroud** répond que la Municipalité n'a pas souhaité faire le partenariat estimant que l'organisation de ce genre de manifestation peut se faire simplement entre voisins et que les communes n'ont pas, forcément, besoin d'intervenir.

Après s'être renseigné, **M. Baptiste Marmy** explique que le but de ce partenariat n'est pas que ce soit les communes qui organisent la Fête des voisins mais qu'il y ait de la communication sur cet événement, notamment par la possibilité d'obtenir des formulaires pour organiser cette fête dans les maisons de communes afin de créer des liens sociaux dans les quartiers du village.

#### **Accès chiens place de jeux :**

**M. Michel Turin** souhaite parler des accès aux chiens de la place de jeu en bas de la Maison de Commune. En effet, la Municipalité a effectué un changement : les chiens

sont actuellement tolérés en laisse dans cette place de jeu. Toutefois, il a constaté que bon nombre de propriétaires de chiens ne respectaient pas le panneau à l'entrée du parc. A plusieurs reprises, il a surpris des chiens détachés à l'intérieur sans leur propriétaire. Il a dû reprendre une personne qui n'avait pas l'intention de ramasser les besoins de son chien sur le revêtement synthétique. Cela lui pose un problème qu'il y ait des excréments de chiens sur les revêtements synthétiques neufs ainsi qu'à d'autres endroits de la place de jeu sachant que des enfants y jouent quotidiennement. De plus, il souligne le fait que cela peut passablement stresser l'animal d'être tenu en laisse et de voir jouer des enfants autour de lui. Cette situation occasionne des aboiements de la part de l'animal stressé qui font très peur à certains enfants. Il demande donc de bien vouloir réfléchir à un éventuel changement d'accès.

Comme discuté lors d'un précédent Conseil communal, **Mme Elise Neyroud** rappelle que la Municipalité a pris la décision d'uniformiser l'accès des places de jeux. Les chiens y sont acceptés en laisse. Toutefois, il est évident que dans le cas de plaintes, ils réfléchiront s'ils doivent effectuer des changements.

Concernant les incivilités des propriétaires de chiens, **M. Gilbert Cavin** informe qu'un courrier leur a été adressé il y a moins d'une année afin de leur rappeler les articles de loi sur la détention de chiens.

**M. Baptiste Marmy** rappelle que les chiens ne sont pas le problème mais que ce sont les propriétaires de chiens qui ne jouent pas le jeu. Il a participé à la journée coup de balai et a été sur les bordures de forêts proche de l'antenne et aux alentours du Chalet Butticzaz. Il a constaté le nombre de déchets important laissés par terre par les passants. Si l'on prend la même logique que pour les chiens, devons-nous interdire l'accès des chemins forestiers aux promeneurs afin d'éviter ce genre d'incivilités ?

**M. le Président** souligne qu'il s'agit là d'un appel à la civilité

#### **Réflexion accès Routes :**

L'objet suivant est une réflexion de la part **M. Michel Turin**. Plusieurs constructions sont actuellement en cours dans la commune ce qui sous-entend une augmentation de la population signifiant un accroissement des utilisateurs routiers. Ce dernier se demande s'il n'y a pas lieu de réduire l'accès au Chemin des Roches pour les grands utilisateurs qui ne sont pas riverains. En définitif, ils ne paient pas les coûts pour l'entretien des routes. Les dépenses allouées pour la réfection des routes ne sera bientôt plus disponible pour d'autres projets. **M. Michel Turin** n'attend pas de réponse dans l'immédiat.

**M. le Président** remercie **M. Michel Turin** pour cette prise de position.

**M. Fabrice Neyroud** communique à l'assemblée que la population de Chardonne n'a pas augmentée depuis plus de huit ans et qu'il est impossible et ingérable d'interdire des gens à passer sur les routes communales de Chardonne. Comment déterminer les routes à placer en zone bordiers autorisés et pour quelles raisons.

**M. Laurent Cossy** aimerait réagir à son tour sur les dépenses faites pour l'entretien des routes. Il ne pense pas que les budgets validés soient dépensés inutilement. L'inquiétude et la priorité de la Municipalité étant avant tout les souterrains. La route principale vient en deuxième position. En exemple, le préavis voté précédemment, les murs, les trottoirs et autres embellissements ont été supprimés afin d'aller à l'essentiel et ainsi éviter des coûts superficiels. En effet, les coûts d'entretien des routes sont passablement cher mais d'un point de vue différent, Chardonne a plus de 60 kilomètres de routes ce qui engendre automatiquement un certain coût financier.

De plus, **M. Laurent Cossy** tient à faire remarquer que Chardonne a fait l'objet d'une étude de la cour des comptes. Sur une vingtaine de commune, Chardonne a été citée en exemple pour la gestion des dépenses d'entretien. A ce jour, la Municipalité met tout en œuvre pour trouver des solutions afin de réduire les coûts.

**M. le Président** rappelle aux membres du bureau de rester disponibles après la diffusion du film afin de préparer la séance du mois juin.

Tous les Conseillers souhaitant rester pour visionner le film de Monsieur Didier Mouron sont les bienvenus.

Retrouvez le film sur l'œuvre de Monsieur Didier Mouron à l'adresse suivante :

[www.totm.ch](http://www.totm.ch)

La parole n'étant plus demandée, M. **Heinz Wernli** clôt la séance à 21h35

**Au nom du Conseil communal de Chardonne**

Le Président

La Secrétaire

  
**Heinz Wernli**



  
**Noémie Grisiger**